

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

0118-02

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 19 décembre 2017 vers les 19 h 05 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland, commissaire
Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents
Monsieur Guillaume Frigon-Gélinas, commissaire
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Madame Nancy Gélinas, commissaire
Monsieur Alain Gervais, commissaire
Monsieur Réal Julien, commissaire
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire
Madame Line Lecours, commissaire
Monsieur Réjean Pichette, commissaire représentant du comité de parents
Madame Isabelle Thiffeault, commissaire représentante du comité de parents
Madame Nicole Trudel, commissaire

Monsieur Serge Lafontaine s'est retiré de la séance pour la considération des articles 10.2 et 10.3.

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel hors cadre et cadre :

Madame Louise Dauphinais, directrice générale adjointe et directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire
Madame Renée Tremblay, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Christian Amyot, directeur des Services des technologies de l'information
Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général
Monsieur Denis Lampron, directeur de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises
Madame Sylvie Rainville, directrice des Services des ressources matérielles

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 90 1217 :

Monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1217-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION 91 1217 :

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 novembre 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document 1217-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Intervention du public

3.1 Période de questions réservée à l'assistance

Aucun sujet.

3.2 Représentations - Initiation des élèves à la démocratie scolaire

Aucun sujet.

4. Sujets présentés par la présidence

4.1 Adoption du rapport annuel 2016-2017

RÉSOLUTION 92 1217 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre;

CONSIDÉRANT que la direction générale a élaboré, notamment en collaboration avec les Services éducatifs (jeunes) et les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, le rapport annuel 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soit adopté le rapport annuel 2016-2017 de la Commission scolaire de l'Énergie, tel que décrit au document 1217-03;

QU'il demeure entendu, en conformité avec la loi, qu'une séance publique d'information, à laquelle sera invitée à participer la population, sera tenue ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité.

5. Sujets présentés par les commissaires

5.1 Félicitations

5.1.1 Félicitations - Démocratie scolaire

RÉSOLUTION 93 1217 :

CONSIDÉRANT, en référence à la *Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire*, que la Commission scolaire assume un leadership d'encadrement et de mobilisation afin de s'assurer de l'initiation des élèves à la démocratie scolaire;

CONSIDÉRANT que des élections ont eu lieu dans les écoles secondaires afin que des conseils des ministres soient formés pour représenter les intérêts des élèves pour l'année 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves élus :

- École secondaire des Chutes :

Anaïs Paquin;
Éliane Gasse;
Gabriel Meunier;
James Robert;
Léonie Meunier;
Samuel Samson;
Sonny Turgeon;

- École secondaire du Rocher :

Alexandre Bouffard;
Élodie Rivard;
Rosalie Lemire;
Thomas Gauthier;

- École secondaire Paul-Le Jeune :

Benjamin Asselin;
Léa Milot;
Élizabeth Asselin;
Alex Marchand-Harnois;
Arianne Bédard;
Jérémi Lapointe;
Sarah-Jade Béland-Lachance;
Brendon Morel;
Yanick Veillette;

- École secondaire Champagnat :

Alexis Greffard;
Sandrine Béliveau;
Éléona Petiquay-Quoquochi;
Clarisse Beaulieu;
Keven Perron;

- École secondaire Val-Mauricie :

Alyson Bénédict;
Anthony Lafrenière Gélinas;
Maëlle Lafrance;

- École des Boisés :

Alexanne Frappier;
Laurie Lefebvre;
Brithany Picard;
Maverick St-Louis;
Maya Santos Plante;
Sarah-Maude Frappier;
Malorie Armstrong;
Nathan Noël.

Adoptée à l'unanimité.

5.1.2 Félicitations - Madame Chantal Mélançon

RÉSOLUTION 94 1217 :

CONSIDÉRANT que madame Chantal Mélançon, conseillère pédagogique à la Commission scolaire de l'Énergie, a récemment reçu un certificat de reconnaissance de la part de l'Unité régionale de loisir et de sport dans le cadre du programme Dollard-Morin;

CONSIDÉRANT que le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin vise à mettre en valeur l'apport inestimable de personnes au développement de leur communauté et au bien-être de leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT que madame Mélançon a reçu cet honneur pour son implication bénévole au sein de plusieurs associations sportives de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président Jean-Yves Laforest PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Chantal Mélançon.

Adoptée à l'unanimité.

6. Sujets présentés par la direction générale

6.1 Modifications à des affectations - Directions d'établissement

RÉSOLUTION 95 1217 :

CONSIDÉRANT que monsieur Donald St-Onge avait été affecté à la direction des écoles Félix-Leclerc et des Bâtisseurs;

CONSIDÉRANT que madame Marie-Clode Baribeault avait été affectée à la direction adjointe des écoles Félix-Leclerc et des Bâisseurs (50%) et à la direction de l'école des Explorateurs (30%);

CONSIDÉRANT que des modifications aux affectations sont nécessaires;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que monsieur Donald St-Onge soit affecté à la direction de l'école des Bâisseurs et que madame Marie-Clode Baribeault soit affectée à la direction par intérim de l'école Félix-Leclerc (50%) et de l'école des Explorateurs (30%) à compter du 20 décembre 2017, et ce, jusqu'au 30 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

7. Sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes)

7.1 Formation du comité consultatif EHDAA

RÉSOLUTION 96 1217 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la composition du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage prévoit des représentants des organismes qui dispensent des services à ces élèves;

CONSIDÉRANT que ces représentants sont désignés par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les consultations et recommandations faites par les directions d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que le conseil des commissaires désigne la personne suivante pour agir à titre de représentant des organismes au comité consultatif des services aux EHDAA :

- Madame Martine Quessy, représentante de l'organisme à but non lucratif *Autisme Mauricie*.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Critères d'inscription et secteurs d'appartenance 2018-2019

RÉSOLUTION 97 1217 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire de l'Énergie établit les critères d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que les critères d'inscription 2018-2019 soient adoptés tels que décrits au document 1217-04.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Services éducatifs dispensés 2018-2019

RÉSOLUTION 98 1217 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire détermine les services éducatifs dispensés par les écoles;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président Jean-Yves Laforest PROPOSE que les services éducatifs dispensés par les écoles de la Commission scolaire de l'Énergie en 2018-2019 soient adoptés tels que décrits au document 1217-05.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 Calendrier scolaire 2018-2019

RÉSOLUTION 99 1217 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le calendrier scolaire 2018-2019 des ordres d'enseignement primaire et secondaire soit adopté tel que décrit au document 1217-06.

Adoptée à l'unanimité.

7.5 Tarifs 2018-2019 - Transport scolaire

RÉSOLUTION 100 1217 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie détermine les tarifs pour le transport du midi et les services optionnels du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que les tarifs recommandés sont comparables aux taux exigés par les autres commissions scolaires de la province;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de transport a signifié son accord avec la tarification;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que les tarifs pour le transport du midi et les services optionnels soient acceptés pour l'année scolaire 2018-2019 tels que décrits au document 1217-07.

Adoptée à l'unanimité.

8. Sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Aucun sujet.

9. Sujets présentés par le Service du secrétariat général

9.1 Projets - Plan triennal de répartition des immeubles 2018-2019 à 2020-2021 - Liste des écoles et des centres - Actes d'établissement

RÉSOLUTION 101 1217 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, que, chaque année, la Commission scolaire de l'Énergie établit un *Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles*;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la Commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises préalablement à l'adoption de ces documents;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que soient déposés, aux fins de consultation, les documents suivants :

- Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2018-2019 à 2020-2021, décrit au document 1217-08;
- Liste des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes 2018-2019, décrite au document 1217-09;
- Actes d'établissement des écoles et des centres 2018-2019, décrits au document 1217-10.

Adoptée à l'unanimité.

10. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

10.1 Renouvellement de contrat - Programme d'aide aux employés

RÉSOLUTION 102 1217 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour le *Programme d'aide aux employés*;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a paru sur le site S.E.A.O.;

CONSIDÉRANT les résultats d'ouverture des soumissions décrits au document 1217-11;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Réjean Pichette

PROPOSE de retenir les services de *Impact Mauricie* à titre de consultant pour le *Programme d'aide aux employés*;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer les documents afférents, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

10.2 Politique - Programme d'aide aux employés

RÉSOLUTION 103 1217 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie offre présentement le *Programme d'aide aux employés*;

CONSIDÉRANT les discussions en lien avec le renouvellement du contrat pour le *Programme d'aide aux employés*;

CONSIDÉRANT la modification de l'admissibilité de nos employés à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit adoptée la politique *Programme d'aide aux employés de la Commission scolaire de l'Énergie* telle que décrite au document 1217-12.

Adoptée à l'unanimité.

10.3 Entente de fin d'emploi

RÉSOLUTION 104 1217 :

CONSIDÉRANT, en référence à un dossier d'un membre du personnel, que les représentants du syndicat concerné, les représentants de la Commission scolaire et la personne salariée ont convenu d'un accord de principe quant à une entente de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente concernant la fin d'emploi d'une personne salariée (000 102 390);

QUE, par suite, monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE cette entente soit versée au dossier de la personne salariée concernée.

Adoptée à l'unanimité.

11. Sujets présentés par les Services des ressources financières

Aucun sujet.

12. Sujets présentés par les Services des technologies de l'information

12.1 Dérogation à la Politique de gestion contractuelle

RÉSOLUTION 105 1217 :

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires 2017-2018 déterminées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur prévoient des allocations spécifiques pour l'acquisition d'ordinateurs, de logiciels éducatifs, de tablettes numériques et de matériel périphérique (mesure 50760);

CONSIDÉRANT que les normes d'allocation prévues à ces règles stipulent que les acquisitions doivent être faites dans le cadre d'un achat regroupé;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés par les écoles et centres relativement à l'acquisition de tablettes de marque *IPAD* du fabricant Apple aux fins pédagogiques, le tout pour un montant total d'environ 87 000 \$;

CONSIDÉRANT, en vertu de notre *Politique de gestion contractuelle*, qu'une telle dépense devrait se faire suite à un appel d'offre sur invitation auprès d'un minimum de trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT qu'Apple Canada est le seul fournisseur autorisé à vendre des tablettes numériques *IPAD* dans le secteur de l'éducation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que les Services des technologies de l'information soient autorisés à procéder à l'acquisition des tablettes numériques *IPAD* en dérogation à la *Politique de gestion contractuelle* de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit autorisé à signer les documents relatifs à l'acquisition des équipements.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette fait une intervention relativement à son questionnement sur l'obligation de procéder dans le cadre d'un achat regroupé.

13. Sujets présentés par les Services des ressources matérielles

13.1 Avenants de modifications au contrat - Rénovations, réfections et réaménagements intérieurs - École Jacques-Plante

RÉSOLUTION 106 1217 :

CONSIDÉRANT la résolution 277 0617 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un contrat pour l'exécution du projet de travaux de rénovation, réfections et réaménagements à l'école Jacques-Plante avec l'entreprise *Construction Sipro inc.*, au montant de 516 537,33 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'acceptation et la signature des avenants de modifications 1a, 1b et 2b au montant global de 55 270,03 \$ taxes incluses autorisé par le directeur général en vertu des fonctions et pouvoirs qui lui sont délégués par règlement;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que, dans le cadre d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, toute dépense supplémentaire doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT les avenants de modifications 2a, 3b et 4b au montant global de 28 710,71 \$, toutes taxes incluses soumis à l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *BLH, architectes*, et les Services des ressources matérielles dont les détails sont décrits au document 1217-13;

CONSIDÉRANT que les avenants de modifications 1a, 2a, 1b, 2b, 3b et 4b représentent un montant global de 83 980,74 \$ toutes taxes incluses, entraînant un dépassement de 16,26 % supérieur au montant initial du contrat;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE l'acceptation des avenants de modifications 2a, 3b et 4b pour des travaux additionnels pour un montant total de 28 710,71 \$, toutes taxes incluses;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer lesdits avenants de modifications pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

13.2 Avenants de modifications au contrat - Rénovations, réfections et réaménagements intérieurs - École Félix-Leclerc

RÉSOLUTION 107 1217 :

CONSIDÉRANT la résolution 276 0617 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un contrat pour l'exécution du projet de travaux de rénovations, réfections et réaménagements à l'école Félix-Leclerc avec l'entreprise *Construction R. Cloutier inc.*, au montant de 347 255,54 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'acceptation et la signature des avenants de modifications 1 à 4 au montant global de 32 832,11 \$ taxes incluses autorisé par le directeur général en vertu des fonctions et pouvoirs qui lui sont délégués par règlement;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que, dans le cadre d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, toute dépense supplémentaire doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'avenant de modifications 5 au montant global de 18 687,65 \$, toutes taxes incluses soumis à l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *Jacques et Gervais, architectes*, et les Services des ressources matérielles dont les détails sont décrits au document 1217-14;

CONSIDÉRANT que les avenants de modifications 1 à 5 représentent un montant global de 51 519,76 \$ toutes taxes incluses, entraînant un dépassement de 14,8 % supérieur au montant initial du contrat;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE l'acceptation de l'avenant de modifications 5 pour des travaux additionnels pour un montant total de 18 687,65 \$, toutes taxes incluses;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer l'avenant de modifications 5 pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

13.3 Octroi de contrat - SQI/MTESS - Réaménagements intérieurs - Édifice Lucien-Ringuet à La Tuque

RÉSOLUTION 108 1217 :

CONSIDÉRANT que des travaux de réaménagements intérieurs seront nécessaires pour répondre à la demande du locataire de cet immeuble et que l'ensemble des coûts est à la charge du locataire;

CONSIDÉRANT les ententes en ce sens conclues par contrat entre le locateur, la Commission scolaire de l'Énergie, et le locataire, la Société québécoise des infrastructures;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 25 septembre 2017, l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *BLH, architectes*, et les Services des ressources matérielles et dont les résultats sont décrits au document 1217-15;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE d'octroyer un contrat à l'entrepreneur pour l'exécution des travaux de réaménagements intérieurs à l'édifice Dr Lucien-Ringuet au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Construction Jocelyn Diamond inc.*, au montant de 208 104,75 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois de mars 2018;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

14. Suivi à la correspondance

Aucun sujet.

15. Sujets divers

Aucun sujet.

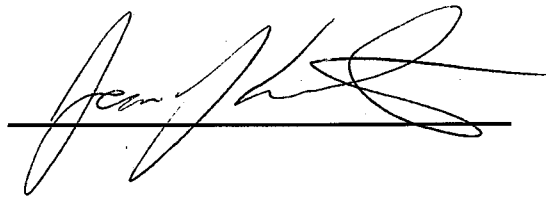
16. Séance déclarée ajournée ou close

RÉSOLUTION 109 1217 :

Madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE, vers les 20 h 25, que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

